REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CULOZ-BÉON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 34 Présents: 23 Votants: 28

N° ordre : DE-25-02

N° ordre dans la séance : DE-11022025-02

Date de la convocation : 05/02/2025

Date de la publication :

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le onze février à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoints, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Éric BONNET, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

<u>Absents excusés</u>: Marc GUILLAND, Danielle RAVIER (procuration à Hélène ROSSI), Danielle CALLET, Mélisande MACONE (procuration à Éric BONNET), Carlos ROCHA OLIVEIRA (procuration à Jean-Marc DUPONT), Joëlle TRABALZA (procuration à Thierry DRAPIER) Dominique SCALMANA, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Déborah GLEYZE (procuration à David TREBOZ), Katerina CHAPMAN

Secrétaire de séance : Emilie VALTON

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une première Convention territoriale globale (CTG) avait été signée par la Commune de Culoz-Béon avec la CAF de l'Ain, la Communauté de Communes de Bugey Sud, le SIVOM du Valromey et les communes d'Artemare, Brégnier-Cordon, Ceyzérieu et Haut Valromey, le 17 septembre 2021, pour une durée courant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Cette convention avait pour objet de :

- Pérenniser des financements de la Caisse d'allocations familiales pour les communes signataires des anciens contrats enfance jeunesse (Culoz, Artemare, Ceyzérieu, Brégnier-Cordon).
- Placer l'intercommunalité dans un rôle de coordination et d'accompagnement des communes (mettre en œuvre l'information et la coordination à l'échelle du territoire, soutenir les communes du territoire).
- Maintenir et renforcer l'attractivité des services aux familles du territoire (consolider l'offre d'accueil petite enfance et enfance, développer l'offre en direction de la jeunesse, favoriser l'autonomie des jeunes).
- Favoriser les liens sociaux et familiaux (développer l'offre de soutien à la parentalité, renforcer la prise en compte des besoins spécifiques des familles).
- Garantir l'égalité d'accès aux services (accompagnement dans les démarches administratives, faciliter l'accès et l'usage du numérique, développer l'accès aux soins ; garantir l'accès au logement pour tous, garantir une mobilité pour tous, garantir l'accès à une alimentation de qualité).

En parallèle, la Commune de Belley avait également signé une CTG avec la CAF pour la période 2020-2024.

Les deux CTG arrivant à terme, une nouvelle convention territoriale globale doit être signée avec la CAF, la Communauté de communes et les communes actuellement signataires, avec l'ambition à terme de mobiliser l'ensemble des Communes du territoire autour d'une coordination de ces enjeux via la CTG.

Cette nouvelle convention territoriale globale doit être signée avant le 31 décembre 2024, avec une période de rétroactivité possible de trois mois et une date de signature fixée au vendredi 14 février 2025 avec la CAF, la Communauté de Communes Bugey Sud et les différentes Communes du territoire qui le souhaitent.

Cette convention aura une durée de 5 ans, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Pour la Commune de Culoz-Béon, cette convention permet tout d'abord d'obtenir des prestations de service pour le fonctionnement des structures petite enfance et enfance.

Elle a également pour objet de proposer des axes plus resserrés autour de la petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité :

Fédérer les communes autour d'une politique d'accueil des familles (av plate de l'éception préférent petite enfance, enfance, jeunesse sur chaque commune...).

- Mieux connaître les besoins et les attentes du territoire (réalisation d'un diagnostic social de territoire mené en 2025 par la Communauté de communes Bugey Sud).
- Structurer une offre de service diversifiée en direction de la petite enfance, enfance et jeunesse (valorise, soutenir les structures, organiser l'information et l'orientation des familles).
- Garantir l'égalité d'accès aux services petite enfance, enfance et jeunesse (répertorier les besoins, diminuer le non-recours aux droits, accompagner les projets pédagogiques dans le respect de la laïcité, de l'inclusion...).

Le projet de convention est joint en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la Convention territoriale globale à signer avec la CAF de l'Ain, la Communauté de Communes Bugey Sud et les autres Communes concernées, applicable du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance **Emilie VALTON**

Le Maire Franck ANDRE MASSE

< AAA

Accusé de réception en préfecture 001-200099406-20250211-DE-11022025-02-DE Date de réception préfecture : 19/02/2025